

Convention de partenariat avec le Centre International d'Horlogerie d'Art

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, en partenariat avec le CIHA (Centre International d'Horlogerie d'Art) a accueilli, en première présentation à Besançon, une exposition itinérante intitulée «l'heure du Temps». Cette exposition a été présentée dans la Chapelle Saint-Etienne de la Citadelle de juin à août 2007.

Le CIHA prévoit l'itinérance de cette exposition d'août 2007 à fin 2008 dans de nombreuses grandes villes françaises (Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux...) et a proposé à la Ville de Besançon d'y ajouter un module spécifique portant sur la thématique du temps dédié à la culture et au patrimoine horloger de Besançon.

A partir d'éléments fournis par la Ville de Besançon et son Musée du Temps, le CIHA réalise le module de Besançon et se charge de la communication de l'exposition.

Le coût de cette opération pour la Ville de Besançon s'élève à 12 541,81 € HT soit 15 000 € TTC ; les crédits dédiés à cette opération sont inscrits au BP, au chapitre 011.023/6042.300.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver cette opération,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le Centre International d'Horlogerie d'Art.

«M. LE MAIRE : J'ai rencontré à Bâle les responsables du Centre International d'Horlogerie d'Art. Nous avons négocié avec eux pour qu'ils nous fassent une très belle exposition ici à Besançon qui a été accueillie par la SEM Citadelle dans les locaux de la Chapelle Saint-Etienne. Ils sont tellement enthousiasmés par ce qu'on a fait qu'ils souhaitent signer une convention pour que cette exposition puisse itinérer et qu'on puisse parler de Besançon à Marseille, à Strasbourg, à Lyon et à Bordeaux. Voilà donc un module spécifique dédié à la culture et au patrimoine horloger de Besançon. La somme est minime, c'est 15 000 € et Besançon va être représentée avec cette exposition dont nous avons eu la primeur à Besançon bien sûr, dans les villes que je viens de vous citer et je crois même à l'étranger. C'est donc une bonne opération de promotion de la ville entre autres dans le domaine de l'économie et de l'emploi puisque ça met en valeur notre savoir-faire industriel».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.